



# Projet institutionnel

# ESPACE

# RENCONTRE



# SOMMAIRE

## PRESENTATION DE L'ESPACE RENCONTRE

Un cadre légal

L'Espace Rencontre, un service d'Accueil et Famille

## DIAGNOSTIC

Territoire d'intervention

Mesures

Public accueilli

## MOYENS

Humains

L'équipe de l'Espace Rencontre

Les fonctions de chacun

*Intervenants*

*Coordonnatrices*

*Secrétaire*

*Le chargé de mission parentalité*

Matériels

Locaux

*Toulouse*

*L'annexe de Saint-Jean*

*L'annexe de Colomiers*





## PRINCIPE ET DEROULE DE LA MESURE

Principes

Déroulement de la mesure

Notre fonctionnement

Passage de bras

Les temps d'accueil

## MODALITES D'INTERVENTION

Un accueil collectif assuré par un biôme de professionnels

Les entretiens

Entretiens enfants

Communication avec les parents

Communication avec les prescripteurs

Communication avec les partenaires

## TEMPS D'EQUIPE

Réunions bimensuelles

GAP

Point de coordination

## INDICATEURS D'EVALUATION

Par rapport aux objectifs énoncés

Par rapport aux moyens mis en oeuvre



# PRESENTATION DE L'ESPACE RENCONTRE

L'Espace Rencontre intervient dans le champ du soutien à la parentalité dans les situations de séparations conflictuelles et de violences intrafamiliales. L'Espace Rencontre est un lieu où s'exerce un droit de visite lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas.

## Un cadre légal

En application de l'article-D216-1 du code de l'action sociale et des familles, « L'Espace Rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ». L'Espace Rencontre est un lieu transitoire qui peut permettre que les relations changent, évoluent, dans l'idée que des rencontres sans intermédiaire soient, un jour, possibles. L'Espace Rencontre est une activité de l'Atelier Familial, service de l'association Accueil et Famille.

## Un service d'Accueil et Famille

L'Espace Rencontre de l'Association Accueil et Famille a été créé en 1999. Il s'agit d'une émanation du service de Placement Familial de l'Association.

L'Espace Rencontre fait partie de l'Atelier Familial depuis **2004**, au même titre que la Médiation Familiale (depuis 2004), ainsi que les Auditions de Mineurs (depuis 2016). L'Atelier Familial est un service d'Accueil et Famille, au même titre que le Placement Familial, le Placement à Domicile et le service d'Hébergement Diversifié.

Depuis le **XIXème siècle**, l'association Accueil et Famille tente de répondre aux difficultés éducatives rencontrées par les familles. S'inscrivant dans les politiques sociales de son époque l'association « l'OEuvre de l'adoption » a pu répondre aux demandes d'éloignement des familles et d'adoption des enfants confiés.

Dans les années 70, l'évolution des mentalités et des politiques sociales amène à l'élaboration de nouvelles conceptions, centrées sur le respect de la famille, de l'enfant et du lien parent-enfant(s). L'association évolue et devient un service de placement familial.

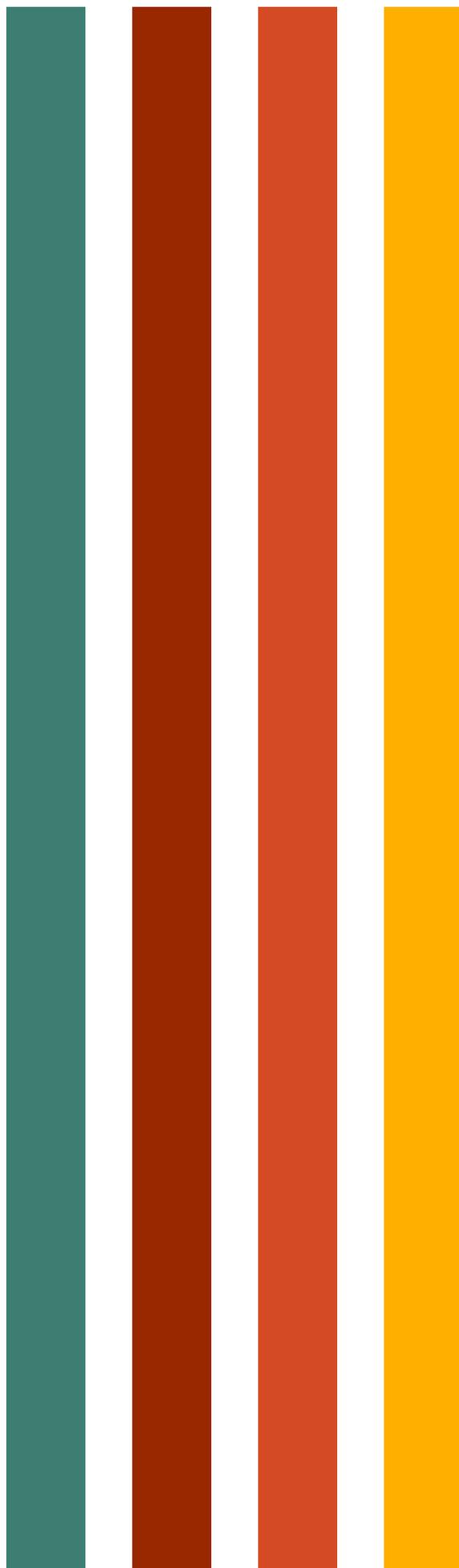
En **1994**, l'association distingue les actions menées en direction des mineurs de celles consacrées aux majeurs par la création du service des jeunes majeurs.

En **1997**, ouverture du Point Rencontre au sein du service de placement familial. Il étend progressivement ses activités à la demande du Juge aux Affaires Familiales. L'Espace Rencontre est alors pensé comme lieu de (ré)affiliation et d'étayage parental.

En **2005**, les assistantes maternelles, accompagnant les enfants de façon permanente, deviennent des assistants familiaux (loi n°2005-706 du **27 juin 2005** relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux).

En **2014**, le service de médiation est créé. Le service dédié aux jeunes majeurs devient « Le Passage », service d'hébergement diversifié qui s'adresse aux adolescents et aux jeunes en difficulté sociale et d'insertion.

En **janvier 2019**, la création du service de placement à domicile prend tout son sens dans une période de réflexion quant à de nouveaux modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Comment penser l'intervention de l'assistant familial non plus dans la suppléance, mais comme un professionnel auprès duquel les parents et l'enfant peuvent s'adosser le temps de quelques jours.



# DIAGNOSTIC

## Territoire d'intervention

Notre Espace Rencontre reçoit majoritairement un public habitant dans le périmètre de la Métropole Toulousaine. Toutefois, nous recevons également des enfants ou des parents visiteurs originaires de l'agglomération muretaine et d'autres communes de Haute-Garonne. Enfin, vingt pour cent des parents visiteurs viennent de départements limitrophes mais aussi de départements beaucoup plus lointains (Var, Vendée, Haute-Vienne, Nord, Manche par exemple).

## Mesures

Capacité d'accueil totale : L'Espace Rencontre est en capacité de recevoir six familles en même temps avec deux intervenants. Le service propose deux types de mesures :

- **mesures judiciaires** (ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales, le Juge des Enfants ou la Cour d'Appel)
- **conventionnelles** (accord entre les deux parents)

## Public accueilli

L'Espace Rencontre accueille des enfants de 0 à 18 ans, avec une majorité d'enfants de moins de 13 ans.

La singularité de chaque personne et de chaque parcours est prise en compte dans notre accueil.



# MOYENS

## Humains

### L'équipe de l'Espace Rencontre

L'**équipe de salariés** est composée de professionnels du champ du travail social: psychologues, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, conseillères en économie sociale et familiale, encadrant de proximité, secrétaires

### Les fonctions de chacun

#### *Intervenants*

Il participe activement à la **mise en oeuvre du service rendu aux familles de l'Espace Rencontre**. Il accompagne et encadre les relations enfant(s) - parent lors des visites organisées au sein du service. L'intervention du professionnel vise à restaurer et maintenir la relation enfant(s) - parent dans un cadre sécurisé. Placé sous l'autorité du chargé de mission parentalité à qui il rend compte de son action, l'intervenant a pour mission, dans un cadre judiciaire comme dans un cadre conventionnel.

- de mettre en oeuvre et d'accompagner le droit de visite des parents afin de contribuer à soutenir et renforcer les pratiques de la parentalité ;
- d'appliquer la décision judiciaire et de permettre l'exercice du droit de visite en lieu neutre ;
- d'accompagner et d'orienter les parents à penser la suite après l'Espace Rencontre.

Il gère la dimension intime et collective des rencontres à l'intérieur du lieu d'accueil. Il garantit une éthique professionnelle par le respect, le non-jugement, la responsabilisation des personnes. Il applique les règles de fonctionnement du service en vue d'assurer la sécurité des rencontres.

### Activités

- Accueillir les enfants et les parents désignés par l'ordonnance ou dans un cadre conventionnel informer sur le dispositif, la procédure, le déroulement des visites ;
- Accompagner les visites et favoriser les échanges ;
- Permettre la restauration d'un dialogue direct entre l'enfant et son parent ;
- Mener des entretiens intermédiaires et bilans avec les parents ;
- Tout en respectant le principe de neutralité, échanger avec les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant ;
- Participer à des temps de réunion de fonctionnement du service.



## Coordonnatrices

**La fonction de coordination est l'interface entre les familles, l'équipe et la hiérarchie.** La coordinatrice répartit son temps sur du remplacement, des entretiens, de la coordination et du secrétariat. Elle va permettre **l'articulation entre les différents acteurs de l'Espace Rencontre.**

Elle apporte une continuité et des réponses auprès des familles, lorsque cela est nécessaire, entre les temps de visites.

Elle accompagne les intervenants en proposant des « temps de coordination » hebdomadaires afin d'échanger et mettre en réflexion par binôme les situations familiales.

Elle met du lien entre les différents intervenants qui sont sur des temps très partiels. Elle favorise et fluidifie la communication sur l'organisation du service et les situations des familles. Elle apporte des réponses sur le fonctionnement de l'espace rencontre auprès des différents professionnels extérieurs.

En lien avec le chargé de mission parentalité, elle participe au développement des annexes en lien avec les partenaires financiers (Caisse d'Allocations Familiales, Toulouse Métropole) et locaux (communes de proximité) mais aussi aux différents projets.

## Secrétaire

La secrétaire constitue un élément central à l'activité du service, en lien avec les familles, **elle planifie entre autre les entretiens et organise le recueil les données statistiques.**

### *Le chargé de mission parentalité*

Il est le garant **de la mise en oeuvre du projet de service et du bon fonctionnement général de l'Espace Rencontre.** Il coordonne, supervise, et organise l'activité des différents intervenants.

Il est également chargé des relations avec les différents partenaires (notamment financeurs) ainsi qu'avec les magistrats. Enfin, il est garant du bon fonctionnement administratif et financier de l'Espace Rencontre, des relations avec le Conseil d'Administration et de la réalisation des rapports d'activités annuels.



## Matériels

### Locaux

Les locaux et leur aménagement font partie intégrante de notre activité et participent à **un accueil de qualité**. Ils **contribuent à apaiser les familles** pour lesquelles le recours à un Espace Rencontre est source de stress. L'Espace Rencontre a tout d'abord été implanté dans les locaux d'Accueil et Famille à Toulouse. Toutefois, au vu de la croissance de l'activité et de l'importance de l'espace dans notre cadre d'intervention, la nécessité de développer une annexe est apparue. Cette démarche répondait à plusieurs besoins de notre part :

- **réduire le temps d'attente avant la mise en place de visites parents/enfants**
- **offrir plus de possibilités d'accueils**
- **développer un partenariat local**
- **permettre d'intervenir plus en amont dans les situations de séparation**
- **prévenir les ruptures de relation parents/enfants.**

#### *Toulouse*

Auparavant situé dans les locaux d'ACCUEIL et FAMILLE, 5 rue Champêtre, l'Espace Rencontre a déménagé, 353 route de Seysses, en même temps que l'association, en juillet 2021.

L'Espace Rencontre de Toulouse dispose de deux espaces de visites avec une salle de 51,38 m<sup>2</sup> accolée à une cuisine d'une superficie de 35,97m<sup>2</sup>. Les deux salles donnent sur un espace extérieur fermé, également accessible pour les visites.

#### *Saint-Jean*

En Mai 2020, nous avons ouvert un deuxième lieu annexe à SAINT JEAN, au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille, mise à disposition par la municipalité.

Sur l'impulsion de Toulouse Métropole et avec le soutien de la CAF, nous nous sommes rapprochés de la coordonnatrice de la Maison de l'Enfance et de la Famille pour envisager une implantation de l'Espace Rencontre à St Jean. Installée dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille, utilisée en semaine dans le cadre d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents). Nous disposons ainsi de quatre espaces de visite dont une salle comprenant une cuisine (21,02m<sup>2</sup>, 34,99m<sup>2</sup>, 31,08m<sup>2</sup>, 63,07M<sup>2</sup>).

#### *Colomiers*

En juin 2022, toujours dans le même contexte, nous avons ouvert un troisième lieu annexe à Colomiers, au sein des locaux de la Maison de la Petite Enfance, mis à disposition par la municipalité.

# PRINCIPE ET DEROULE DE LA MESURE

## Principes

**En accord avec le référentiel des Espaces Rencontre, plusieurs principes sont appliqués :**

- L'intérêt de l'enfant est au coeur du dispositif : l'intervention est guidée par l'intérêt de l'enfant
- Respect du droit des parents.
- Lieu temporaire et transitoire : la durée de l'intervention est fixée par l'ordonnance de justice ou le contrat conventionnel établi entre le service et les deux parents.
- Lieu neutre : Le service ne prend pas parti dans le conflit qui anime les deux parties.
- Lieu confidentiel : les intervenant(e)s sont tenu(e)s à une obligation de discrétion vis-à-vis de chaque parent et des tiers extérieurs. A ce titre ils ne divulguent rien du contenu des visites.
- Pas un lieu d'évaluation : Le service n'a pas à évaluer la nature des interactions parents enfants au sens de la protection de l'enfance. Cependant lorsque les intervenants observent ou ont connaissance de faits graves relevant d'un signalement, ils sont tenus d'en informer les autorités compétentes.
- Lieu gratuit pour tous les usagers.

## Déroulement de la mesure

**Dans le cadre judiciaire, le tribunal envoie l'ordonnance au service. La prise en charge débute à partir du moment où le parent visiteur contacte le service et dans le cadre conventionnel, les deux parents doivent prendre attache auprès du service.**

- 1) Les deux parents sont reçus séparément dans le cadre d'un entretien préalable aux visites. Le règlement de fonctionnement leur est remis lors de cet entretien.
- 2) Un calendrier de visites est réalisé et remis aux parents.
- 3) Un échange et une visite du lieu sont proposés aux enfants.
- 4) Déroulement des visites :
  - Les trois premières visites sont limitées à une heure de temps afin de permettre une reprise progressive du lien parent - enfant(s) et de s'approprier ce nouveau lieu.
  - Ce temps de visite permet aux intervenants d'apprécier la qualité du lien parent- enfant(s).
  - Les visites peuvent évoluer jusqu'à deux heures de temps dans l'Espace Rencontre et trois heures quand il y a des possibilités de sorties extérieures (dans le cadre judiciaire, la possibilité de sorties extérieures doit être notifiée dans le jugement).

## 5) Des entretiens :

- Un entretien intermédiaire est programmé avec chacun des parents.

A l'approche de la fin du calendrier de visites, un entretien bilan est proposé à chacun des parents.

Lorsque le calendrier de visites est terminé, un compte-rendu factuel est envoyé au magistrat, également communiqué aux deux parents.

## Notre fonctionnement

- Dans le cadre judiciaire, l'ordonnance fixe le cadre et les modalités de l'exercice du droit de visite en spécifiant, la fréquence, la durée, et la possibilité ou non de sortie extérieure. Elle précise qu'il appartient aux parents de prendre contact avec le service, sans quoi les rencontres ne se mettront pas en place.
- Dans le cadre conventionnel, les parents s'accordent sur des modalités de visites qui sont consignées dans un document proposé par le service et signé par les deux parties. Il peut être proposé à l'issue d'une ordonnance judiciaire, afin de maintenir les visites dans l'attente d'une autre décision judiciaire, ou d'un meilleur accord.

La mesure en conventionnel n'excède pas six mois en raison de la nature de notre lieu qui doit être transitoire.

## Passage de bras

Il s'agit de permettre à des parents désignés par l'ordonnance, pour qui la relation directe n'est pas encore possible, de bénéficier d'un lieu tiers afin d'organiser les droits de visite de weekend avec hébergement.

La mise en place de ces passages de bras sur des temps dédiés nous a amenés à travailler sur une procédure interne à destination des intervenants. Notre dispositif reprend les mêmes dispositions que pour les visites en Espace Rencontre, à savoir des entrées distinctes pour chacun des parents et une organisation dans laquelle ils ne se croisent pas. L'accompagnement de l'intervenant permet, soutient et facilite le passage de l'enfant d'un parent à l'autre dans un climat le plus apaisé possible.





# MODALITES D'INTERVENTION

## Un accueil collectif assuré par un binôme de professionnels

L'Espace Rencontre de l'Atelier Familial propose un accueil en petit collectif pouvant regrouper jusqu'à six familles en même temps.

Les intervenants sont des professionnels diplômés (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, psychologues).

Ils sont à minima toujours en binôme sur les temps de visite. Ils assurent l'accueil, l'écoute et suivent l'évolution de la mise en place de la mesure.

## Les entretiens

Les entretiens sont individuels et viennent rythmer le temps de fréquentation de l'Espace Rencontre. Ils doivent permettre à chacun de cheminer pour conserver la dimension transitoire du dispositif.

- L'entretien préalable permet de présenter le dispositif et le règlement de fonctionnement, de resituer les visites dans le cadre légal de l'ordonnance et de recueillir les attentes des usagers ainsi que leurs appréhensions.

- L'entretien intermédiaire permet d'échanger autour des premières visites et d'envisager une évolution de la durée des visites.

- L'entretien de fin de mesure permet de faire un bilan sur la mesure et ses effets dans la reprise des relations mais aussi d'évoquer la suite.

## Les entretiens enfants

Afin de rassurer l'enfant au préalable à la mise en place des visites, nous organisons, dans la mesure du possible, une visite des locaux, visite le plus souvent accompagnée par les intervenants qui auront en charge les rencontres parent - enfant(s). Ce temps permet d'échanger de façon informelle avec l'enfant, de repérer ses attentes ou ses craintes et de le préparer à la prochaine rencontre.

## Communication avec les parents

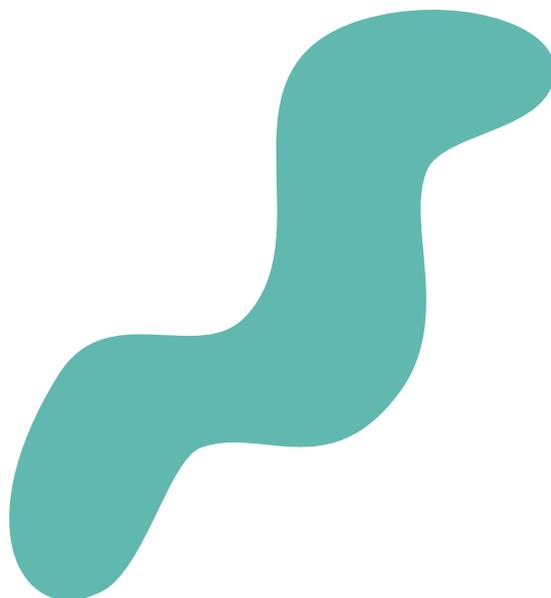
Outre les différents entretiens, le service communique avec les parents par téléphone, courriel ou courrier. Une copie de toute communication écrite entre le service et le magistrat prescripteur est également adressée aux parents (compte-rendu de fin de mesure, note d'incident, suspension des visites).

## Communication prescripteurs

Conformément aux règles en vigueur, nous alertons le juge des incidents survenus lors des visites. En fin de mesure, le service adresse une note factuelle au magistrat. Enfin, une réunion annuelle leur sera proposée afin de parfaire le fonctionnement de l'Espace Rencontre (présentation du service, recueil du besoin des magistrats...).

## Communication partenaires

Le service informe les partenaires, notamment les membres du comité des financeurs des conditions d'accueil des familles au sein de structure et les alerte en cas de liste d'attente trop longue. De par les principes de neutralité et de non-évaluation, le service ne communique pas d'informations concernant le contenu des rencontres.



# TEMPS D'EQUIPE

## Réunions bimensuelles

Il s'agit de réunions d'équipe durant lesquelles le fonctionnement du service et les différentes situations sont abordées, notamment les situations délicates. L'ensemble de l'équipe y participe.



### Points coordination

Ce sont des temps hebdomadaires avec l'équipe. Ils permettent d'échanger sur l'évolution des temps de rencontre et des différentes situations.

### GAP

Sept temps d'analyse de la pratique sont organisés par an. L'ensemble de l'équipe y participe, il s'agit d'aborder les situations qui mettent l'équipe en difficulté.

## INDICATEURS D'EVALUATIONS

### Par rapport aux objectifs énoncés

Un rapport d'activité est élaboré chaque année. Il est communiqué aux financeurs et partenaires. Ce rapport reprend plusieurs indicateurs d'évaluation, dont notamment, le ratio entre les différents entretiens programmés et ceux réellement réalisés sur une année civile, la répartition géographique des mesures ordonnées, la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge, par sexe, le nombre de visites qui se situent dans un contexte de violence conjugale, ou encore l'origine des mesures confiées. Enfin, une enquête de satisfaction va être élaborée afin de pouvoir être remise aux bénéficiaires.

### Par rapport aux moyens

Des ateliers sont programmés chaque année sur certaines thématiques et permettent de déterminer des axes d'amélioration. Nous prévoyons un atelier par mois où participent tous les professionnels de l'Espace Rencontre.. Le comité de pilotage, COPIL, veillera au bon déroulement des axes d'amélioration. Il organisera une réunion annuelle afin d'évaluer finement l'avancée des travaux, la réalisation des objectifs, le respect des délais, la synthèse des retours de l'enquête de satisfaction et les nouveaux thèmes qui devront faire l'objet d'atelier.



accueil  
& famille



# ESPACE RENCONTRE

353 Route de Seysses, 31100 TOULOUSE

[info@accueiletfamille.org](mailto:info@accueiletfamille.org)

05 62 48 59 59

